L'ESSENTIEL SUR...



LES CRÉDITS DE L'ÉQUIPEMENT DES FORCES : TENIR LE CAP DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE

Rapport d'information n° 215 (2021-2022) de M. Cédric PERRIN et Mme Hélène CONWAY-MOURET, sénateurs, sur les crédits de l'équipement des forces.

Le budget 2022 est conforme à la loi de programmation militaire (LPM), pour la quatrième année consécutive. Les crédits de l'équipement des forces comportent 14,5 Md€ de crédits de paiement, au sein d'un budget de la mission défense de 41 Md€.

Pour les trois armées, l'évolution du contexte stratégique impose désormais de considérer l'Ambition 2030 comme un « plancher » et non comme un « plafond ». L'identification de nouvelles priorités a conduit à une actualisation de la programmation à enveloppe constante, donc en procédant à des arbitrages relativement opaques, dont toutes les conséquences ne sont probablement pas encore visibles. Les marches les plus hautes de la LPM devront être franchies, à partir de l'an prochain, pour tendre vers un budget de la défense de 50 Md€ par an, indispensable à la poursuite de l'effort de modernisation entrepris.

Cet effort de modernisation porte non seulement sur de nombreux programmes à effet majeur (PEM), nécessaires pour préparer l'avenir, mais aussi sur les « autres opérations d'armement » (AOA). Pour être moins visibles, et peut-être plus facilement « sacrifiables », les AOA n'en revêtent pas moins une importance majeure pour la cohérence capacitaire d'ensemble et la réalisation de la dimension « à hauteur d'homme » de la LPM.

Malgré l'échec du contrat de sous-marins avec l'Australie, les succès français en matière d'exportation sont réels et très positifs pour la base industrielle et technologique de défense. Les conséquences de ces exports sur nos propres capacités suscitent néanmoins des interrogations : si prélever sur nos propres forces, ou nos commandes, accroît l'attractivité de nos offres, ce n'est pas sans conséquences pour nos armées, en termes capacitaires, opérationnels et de ressources humaines.

Enfin, plusieurs programmes fondamentaux pour l'avenir, menés en coopération européenne, sont grevés d'incertitudes fortes qui imposent une vigilance particulière, en particulier s'agissant de la coopération franco-allemande : les programmes de drone MALE européen et de système de combat aérien futur (SCAF) se poursuivent tant bien que mal, mais le char du futur (MGCS) est à l'arrêt et de fortes incertitudes pèsent sur l'avenir de l'hélicoptère Tigre mk3 et de l'avion de patrouille maritime MAWS.

1. TENIR LE CAP DES 50 MD€/AN POUR LA MISSION DÉFENSE

Budget défense 2022 De 2023 à 2025 : Budget défense 2025

+ 3 Md€/an







A. UN EFFORT QUI SE POURSUIT ET DEVRA ÊTRE RENFORCÉ

Le budget de la mission défense s'élève à 40,9 Md€ (hors pensions), en hausse de +1,7 Md€ (+ 4 %), conformément à la loi de programmation militaire (LPM). Au sein de ce budget, les crédits de l'équipement des forces (programme 146) s'élèvent à 17,1 Md€ d'autorisations d'engagement (-19 %) et 14,5 Md€ de crédits de paiement (+6 %). La trajectoire prévue par la LPM pour les années 2019 à 2022 (+1,7 Md€/an) est respectée. L'agrégat « équipement » (23,7 Md€) est aussi conforme à la LPM avec 23,7 Md€ en crédits de paiement, dont 14,5 Md€ pour le P 146.

La LPM conduit vers un budget défense de 50 Md€ en 2025, en reportant une partie décisive de l'effort après 2022 :

- ✓ Son article 3 programme des crédits de paiement de la mission défense d'un montant de 197,8 Md€ sur 2019-2023 : cela suppose une augmentation de + 3 Md€ en 2023.
- ✓ L'atteinte de « l'Ambition 2030 » de la LPM suppose un financement complémentaire de 97 Md€ en 2024-2025, soit un total de 295 Md€ sur la période 2019-2025. Cela suppose que les crédits de la mission défense augmenteront à nouveau de 3 Md€ par an pendant deux ans, pour atteindre 47 Md€ en 2024 puis 50 Md€ en 2025.

La dégradation du contexte stratégique doit conduire à considérer les objectifs de l'Ambition 2030, décrits dans la LPM, comme un plancher et non comme un plafond.

La crise économique de 2020 ayant porté artificiellement l'effort de défense à 2 % du PIB, avant réalisation de la LPM, c'est bien l'objectif de 50 Md€/an qu'il convient de poursuivre, pour mettre en œuvre la loi et permettre à nos forces armées de continuer à remonter en puissance alors que le contexte stratégique se dégrade.

B. DES DÉPENSES IMPRÉVUES À ENVELOPPE CONSTANTE

Le gouvernement a choisi de ne pas procéder à une actualisation de la LPM par la loi, malgré les ajustements nécessaires.

✓ En premier lieu, malgré les termes de la LPM, et nos demandes réitérées, le gouvernement continue à financer une partie du surcoût des opérations extérieures (OPEX) et missions intérieures (MISSINT) par des annulations sur la mission défense et en particulier sur le programme 146.

Il est pour le moins paradoxal de financer ainsi l'engagement croissant de nos forces armées par des économies sur leur équipement.

En 2019 et 2020, les surcoûts OPEX-MISSINT couverts par des redéploiements internes à la mission défense se sont élevés respectivement à 406 M€ puis à 215 M€. En 2021, ces surcoûts seraient de l'ordre d'environ 180 M€, ce qui porterait le préjudice, pour la mission défense, à environ 800 M€ sur les trois premières années de la LPM.

Le surcoût OPEX-MISSINT 2021 intègrera les dépenses résultant de la prolongation des renforts pour l'opération Barkhane jusqu'à l'été, celles induites par la ré-articulation du dispositif, la montée en puissance de Takuba et l'engagement du groupe aéronaval pendant 50 jours (Chammal). Ce surcoût 2021 est évalué à 1,56 Md€, supérieur à celui de l'an dernier (1,44 Md€). Pour mémoire, une provision d'1,2 Md€ est inscrite en loi de finances initiale à ce titre, à laquelle il faut ajouter des remboursements d'organismes internationaux dont l'ONU. Le surcoût non provisionné pour 2021 est, par conséquent, estimé à environ 330 M€, dont 180 M€ seraient pris en charge par la mission défense, en dépit de l'article 4 de la LPM qui dispose que le financement de ces surcoûts doit être interministériel. L'an dernier, ce sont ainsi 124 M€ qui ont été annulés sur le P 146.

✓ En second lieu, depuis 2019, des ajustements d'un montant de 3,1 Md€ sont constatés.

- 2,1 Md€ ont été redéployés respectivement au profit de l'espace et du numérique (1,1 Md€), des études sur le PANG (0,8 Md€) et du pan Famille (0,2 Md€);
- 1 Md€ a été redéployé pour répondre aux besoins identifiés par l'actualisation de la Revue stratégique, pour « mieux détecter et contrer » et « mieux se protéger » (0,5 Md€), pour mettre en œuvre le plan de soutien aéronautique (0,3) et pérenniser le char Leclerc (0,2 Md€).

✓ D'autres surcoûts : l'export Rafale

L'export d'appareils Rafale d'occasion, prélevés sur la dotation de l'armée de l'air et de l'espace, représente un autre ajustement budgétaire important. Les appareils neufs pourront être partiellement financés grâce à un retour sur le produit de la cession des appareils d'occasion. Le gouvernement n'a pas communiqué le montant du reste à charge. Une opération similaire est en cours de contractualisation avec la Croatie, non encore compensée par une commande d'avions neufs.

✓ Des ajustements résultant de la crise sanitaire

Enfin, la crise sanitaire s'est traduite par des dépenses supplémentaires d'un montant de 1,065 Md€. Il s'agit, à hauteur de 755 M€, de mesures de rebond et de relance en faveur du P 146, dont

- 600 M€ au titre des mesures de rebond concernant principalement les programmes Rafale (150 M€), Scorpion (125 M€), A400M (58 M€), M51 et environnement missile balistique stratégique (45 M€), rénovation à mi-vie de frégates légères furtives (33 M€) et autres programmes (189 M€);
- 155 M€ de crédits de paiement, au titre de la relance, pour le plan de soutien aéronautique (MRTT).

Ces mesures sont financées par un montant équivalent de moindres dépenses du fait de décalages liés à la pandémie de covid-19.

D'après la Cour des comptes : « Le risque existe toutefois que ces commandes anticipées au regard de la LPM entraînent un effet d'éviction sur des programmes d'armement concernant d'autres secteurs et des déséquilibres entre filières industrielles de l'armement, comme entre les dotations des armées en équipement ».

✓ Un financement peu transparent

Le gouvernement a beaucoup communiqué sur l'accélération de certains programmes (renseignement, cyber, spatial, protection NRBC, santé, lutte anti-drone...), sans expliquer comment ces mesures seraient financées dans le cadre de la LPM, c'est-à-dire à enveloppe

constante, grâce à des économies nécessairement réalisées sur d'autres postes budgétaires.

La commission a eu le plus grand mal à obtenir, de la part du gouvernement, des données précises sur le financement de ces ajustements, qui n'est pas totalement élucidé. Il apparaît néanmoins que les ajustements ont notamment été permis :

- par le redéploiement de crédits sous-consommés de masse salariale du ministère;
- par des décalages de programmes qui ne remettraient pas en cause l'Ambition 2030

Les programmes dont le jalon 2025 est affecté par les travaux d'ajustement réalisés en 2021

Programme	Objet
SCORPION	Actualisation de la cible LPM à 45 % au lieu de 50 % de la cible totale à fin 2025
SLAM-F	Décalage d'un an des livraisons de l'étape 2.
CHOF	Décalage d'un an de la phase de réalisation (qui sera lancée en 2025)
FTLT	Décalage de deux ans, commande en 2024, premières livraisons en 2027
SDT	Décalage de l'étape 2 de 2024 à 2025
PATMAR	Décalage d'un an de la commande précédemment prévue en 2025
MMP	Étalement des livraisons prévues en 2024-2025 sur 2024-2026
CAESAR	Décalage d'un an de la commande et de la livraison des 32 derniers CAESAR et de
	la rénovation de 77 CAESAR
ALSR	Dépassement du jalon (3 ALSR en 2025 au lieu de 2)

Source : Ministère des armées

Autres mesures sans impact sur le jalon 2025

Programme	Objet
ALSR	Réduction de la cible patrimoniale à 6 au lieu de 8
SAMPT-NG	Décalage de deux ans de la livraison des 10 premières munitions
RMV FDA	Décalage d'un an de 2024 à 2025
MIDE RMV	Décalage d'un an de la phase de levée de risque et des suivantes, de 2022 à 2023
Évolution frégates	Décalage de deux ans
Rafale	Aménagement du calendrier des <i>retrofits</i> F4
Syracuse IV	Adaptation livraisons segments sol en cohérence avec décalages Scorpion
HM-NG	Prise en compte du plan de soutien aéronautique

Source : Ministère des armées

✓ Des décalages sur les autres opérations d'armement (AOA)

Les autres opérations d'armement (AOA) sont moins visibles car de montants plus faibles que les programmes à effets majeurs (PEM) mais leur rôle est essentiel. Ces opérations participent en effet à la dimension « à hauteur d'homme » qui est au cœur de la LPM.

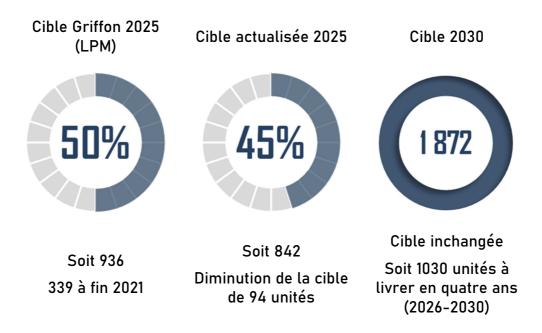
Tout comme les PEM, les AOA sont nécessaires à la cohérence d'ensemble. Or elles ont été ajustées à la baisse : cette baisse, par rapport aux prévisions initiales, est de 5 % par an entre 2022 et 2025, ce qui représente une diminution de 335 M€ sur quatre ans.

2. TENIR LE CAP D'UN MODÈLE D'ARMÉE COMPLET ET ÉQUILIBRÉ

Pour les trois armées, la modernisation engagée par la LPM ne fait que débuter, et les « marches » à venir, les plus hautes, doivent nécessairement être franchies pour tenir le cap

d'un modèle d'armée complet et équilibré et répondre à la dégradation du contexte stratégique.

A. ARMÉE DE TERRE : UNE MODERNISATION DONT LE RYTHME ET LA COHÉRENCE DOIVENT ÊTRE MAINTENUS



La LPM prévoit la livraison, d'ici à 2030, de 1 872 Griffon (936 en 2025), 300 Jaguar (150 en 2025), 978 Serval (489 en 2025), 200 chars Leclerc rénovés (122 en 2025), du SICS (système d'information du combat Scorpion) et du SPO (système de préparation opérationnelle). L'ambition opérationnelle 2030 prévoit ainsi l'équipement des 6 brigades interarmes SCORPION. L'année 2021 est marquée par la projection de 32 véhicules Griffon au Sahel. L'objectif est de disposer d'une brigade interarmes (BIA) Scorpion apte à la projection en 2023.

En 2021, la cible du programme Scorpion a été actualisée à 45 % au lieu de 50 % du total, à fin 2025, afin de satisfaire d'autres besoins : la pérennisation du char Leclerc, le lancement des développements du véhicule blindé d'aide à l'engagement (VBAE), du successeur du véhicule blindé léger (VBL) et de l'engin du génie combat (EGC), successeur de l'engin blindé du génie (EBG) mais aussi intégration d'une capacité SYRACUSE IV sur le Griffon et le Serval, et la constitution d'une provision en vue du premier incrément du programme SCORPION (SICS V2, Griffon et Jaguar standard 2, étude sur la rénovation du VBCI notamment).

À fin 2021, ce sont environ **10 % des livraisons Scorpion qui sont réalisés**, dont 339 Griffon (18% du total) et 20 Jaguar (7% du total).

Le passage d'une cible de 50 % à une cible de 45 % a un impact significatif : en conséquence, le nombre de véhicules Griffon livrés en 2025 est fixé à 842 (dont 24 Griffon MEPAC : mortier embarqué pour l'appui au contact), au lieu de 936, soit **94 unités en moins**.

Cela signifie aussi que, pour atteindre l'objectif 2030, une montée en puissance importante sera nécessaire après 2025, afin de rattraper les mesures d'économie prises, tout en maintenant l'effort sur les nouveaux programmes engagés. 1030 véhicules Griffon (dont 30 MEPAC) devront être livrés entre 2026 et 2030.

Opérations		Avant 2019	2019	2020	2021	2022- 2025	Post- 2025	Cible
Griffon	Commandes	339		271		552	656	1818
	Livraisons		92	90	157	479	1000	1818
Griffon MEPAC	Commandes					54		54
	Livraisons					24	30	54
Serval	Commandes			364		614	0	978
	Livraisons					440	538	978
Jaguar	Commandes	20		42		133	105	300
	Livraisons				20	115	165	300
Leclerc rénovés	Commandes				50	100	50	200
	Livraisons					90	110	200

La modernisation entamée passe aussi par une rénovation des parcs d'ancienne génération (800 VBL Ultima, dont 253 devaient être livrés avant fin 2021 d'après la LPM mais cette cible a été ramenée à 80 en 2021 + 120 en 2022), et des renouvellements : capacités anti-char, équipements « à hauteur d'hommes », aérocombat (Tigre HAD, NH90), drones (plus de 300 drones en service).

La modernisation de l'armée de terre doit être poursuivie dans la durée, avec plusieurs enjeux :

- ✓ Garantir la cohérence et le rythme d'une modernisation qui ne fait que débuter, pour ne pas créer une armée de terre « à deux vitesses », en veillant à la bonne réalisation des programmes à effet majeur mais aussi des « autres opérations d'armement » (soit environ 400 M€ pour l'armée de terre : jumelles de vision nocturne, armement du combattant, nano-drones...). Le maintien des cadences est d'autant plus important que l'industrie de l'armement terrestre, qui représente 45 000 emplois, s'attend à un fort impact de la crise sanitaire sur les exportations (lesquelles fournissaient la moitié du chiffre d'affaires en 2019).
- ✓ S'adapter pour répondre à l'évolution des menaces et de la conflictualité. Le renforcement de la capacité à comprendre, agir et frapper dans la profondeur constitue un des enjeux majeurs des années à venir. Plusieurs programmes y contribuent directement : Symétrie (ROEM Tactique), le système de drone tactique SDT, la pérennisation du lance-roquette unitaire (LRU), la lutte anti-drone et la défense sol-air d'accompagnement.
- ✓ Profiter de la dynamique européenne existante, notamment dans le cadre du partenariat stratégique avec la Belgique (CAMO) pour structurer une possible communauté autour de Scorpion avec d'autres alliés européens et réussir les programmes conduits en coopération avec l'Allemagne, c'est-à-dire :
 - Le Tigre standard 3: la décision allemande est sans cesse repoussée, même s'il n'y a pas eu, officiellement, de renonciation. Par conséquent, le programme doit démarrer en franco-espagnol, tout en restant ouvert à une participation allemande, au moins jusqu'au mois de mai 2022. Une non-participation de l'Allemagne aurait des conséquences importantes sur l'équilibre économique du projet c'est-à-dire sur la répartition des charges industrielles et des coûts. Cela signifierait concrètement une diminution du nombre d'hélicoptères français modernisés.
 - Le char du futur MGCS (Main Ground Combat System) n'a pas obtenu le feu vert du Bundestag. Ce programme est actuellement à l'arrêt en raison de désaccords sur l'organisation industrielle, les Allemands ayant souhaité intégrer Rheinmetall au risque de fragiliser l'équilibre franco-allemand obtenu après la constitution de KNDS.
 - o Le Programme d'artillerie du futur CIFS (Common Indirect Fire System).

B. ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE : DES INCONNUES QUI SUBSISTENT SUR DES CAPACITÉS ESSENTIELLES POUR L'AVENIR

La dynamique de modernisation impulsée par la LPM se poursuit également pour l'armée de l'air et de l'espace, qui a bénéficié, en outre, du plan de soutien à l'aéronautique de 2020 : commandes anticipées de 3 A330, 8 hélicoptères Caracal et 1 Avion léger de surveillance et de reconnaissance (ALSR).

Des points d'attention subsistent, au regard du rythme de réalisation de la LPM, et de besoins non couverts :

- ✓ L'objectif de 8 systèmes (24 vecteurs) de **drones MALE en 2030** ne sera pas atteint, des interrogations demeurent quant au calendrier du drone MALE européen et à sa capacité à répondre aux enjeux de 2030 pour la France. Or cette capacité est devenue indispensable en OPEX. Le conseil de défense franco-allemand de 2017 a permis de trouver un accord sur le design et la motorisation de l'Eurodrone. La commission européenne a accordé un financement de 100 M€. Mais la signature du contrat en cours de négociation est toujours attendue, notamment en raison d'incertitudes sur l'engagement financier de l'Espagne. Se pose également la question du choix du motoriste (Safran ou Avio/General Electric)
- ✓ Un recomplètement de l'export de Rafale à la Grèce est mis en œuvre, mais ce n'est pas encore le cas pour l'export croate, le contrat avec la Croatie étant toujours en cours de négociation.

Le contrat croate appelle la commande de 12 appareils supplémentaires pour l'armée de l'air et de l'espace.

Dans l'attente, il est probable que le point de passage des 129 Rafale (pour l'armée de l'air et de l'espace) en 2025 ne sera pas atteint, 12 unités étant manquantes (117).

Pour mémoire, 12 Rafale d'occasion sont prélevés au profit de la Grèce : 6 en 2021 puis 6 en 2022-2023. Puis, 12 autres appareils devraient être prélevés pour la Croatie : 6 en 2023 puis 6 en 2024-2025. Ces prélèvements correspondent à un escadron opérationnel complet sur les 4 de l'armée de l'air et de l'espace

Lors de son audition du 6 octobre 2021, la ministre des armées a apporté à la commission les précisions suivantes, s'agissant du recomplètement de l'export grec : « Pour compenser cette ponction, nous avons commandé douze avions neufs qui nous seront livrés en 2025. Dans l'attente, nous avons érigé en priorité le rééquipement de quatorze appareils qui n'étaient plus en état de voler, en achetant, grâce au produit de la cession à la Grèce, les pièces nécessaires. Par ailleurs, dans le cadre du contrat Ravel, nous avons amélioré le taux de disponibilité des Rafale de 50 % depuis 2017. En jouant sur ces deux paramètres - amélioration de la disponibilité et remise en état de vol d'anciens appareils - nous parvenons à compenser la rupture capacitaire qui sera définitivement comblée par la livraison, en 2025, des nouveaux appareils. J'insiste sur le fait que ces appareils neufs permettront alors à l'armée de l'air de bénéficier d'un parc plus moderne que celui dont elle aurait disposé en l'absence de ces commandes ».

S'agissant de l'export croate, la ministre s'est engagée à un recomplètement dont les modalités demeurent floues, plusieurs options étant à l'étude (augmentation des tranches 4 ou 5...) : « Dans l'hypothèse où la commande croate viendrait à aboutir, nous étudions différents scénarii de compensation, afin de recompléter la flotte et de renforcer les capacités techniques des avions. Nous manquons de pods de désignation Talios, de radars : le produit de la cession, qui sera entièrement réaffecté au ministère des armées, permettra de moderniser nos appareils ».

En parallèle, 27 avions doivent être livrés à l'armée de l'air et de l'espace (tranche 4T2) entre 2022 et 2025. Enfin, 30 avions au standard F4 doivent être contractualisés en 2023 et livrés à l'armée de l'air et de l'espace (5T) entre 2027 et 2030.

- ✓ Des besoins demeurent non couverts, parmi lesquels notamment :
 - Répondre au vieillissement des hélicoptères Puma au-delà de la commande réalisée dans le cadre du plan de soutien aéronautique : la flotte de 20 Puma de plus de 40 ans d'âge et de 3 Super Puma est de plus en plus coûteuse en MCO avec une faible disponibilité. En outre, la production de H225 est un enjeu industriel dans le contexte d'une baisse d'activité liée à la crise sanitaire.
 - Convertir les trois A330 du plan de soutien à l'aéronautique en MRTT (la décision doit être prise en 2022).
 - Pérenniser la capacité sol air courte portée, intégrer des pods TALIOS sur M2000, développer le Centre de simulation Rafale pour F4.
- ✓ A plus long terme se profile la **question du standard F5 du Rafale**, indissociable du renouvellement de la capacité nucléaire aéroportée (ASN4G, successeur de l'ASMPA à l'horizon 2035),
- ✓ Pour préparer l'horizon 2040, le programme SCAF doit suivre son cours, suite au feu vert du Bundestag (juillet 2021) et à l'accord intergouvernemental signé par la France, l'Allemagne et l'Espagne en août 2021, en vue d'aboutir à un démonstrateur en 2027.

Les industriels doivent désormais finaliser le lancement d'une phase dite 1B, relative au démonstrateur. Une répartition industrielle a été présentée, à la suite des auditions organisées par la commission en mars 2021, Dassault aviation étant le maître d'œuvre industriel du *Next generation fighter* (NGF). Toutes les difficultés n'ont pas été levées sur les deux points clefs que sont la répartition des charges de travail et la protection de la propriété industrielle. Par ailleurs, le blocage du projet MGCS, politiquement lié au SCAF, et les informations récentes faisant état d'un intérêt de l'Espagne pour le F35 américain, viennent accroître les doutes et incertitudes dans ce dossier déjà très sensible.

✓ Enfin, l'armée de l'air et de l'espace est, comme l'armée de terre, aux prises avec la problématique de la défense Sol-Air, sur les différents segments et notamment la lutte anti-drones, tant pour la protection du territoire national que pour la protection de nos forces en opération.

C. MARINE : UN RÉARMEMENT MARITIME AU NIVEAU MONDIAL QUI IMPOSE DE RENFORCER L'EFFORT DE MODERNISATION

La marine est confrontée au retour des logiques de puissance et au développement de la conflictualité en mer, tant dans l'environnement métropolitain immédiat (Méditerranée, Atlantique) qu'outre-mer, en particulier dans la région indopacifique. Pour la marine, comme pour l'armée de terre et pour l'armée de l'air et de l'espace, la pleine réalisation de l'Ambition 2030, amorcée par la LPM, est une nécessité.

« Nous sommes en train de passer violemment de l'ordre au désordre international » a déclaré le chef d'état-major de la marine lors de son audition. Le réarmement maritime est sans précédent au niveau mondial : « La Chine est en train de se doter de son 3e porte-avions, lancé en 2017, et qui sera en service en 2024. Grâce à une industrie navale qui tourne à plein régime, la Chine met actuellement en chantier une frégate par mois et sort trois à quatre sous-marins chaque année. Mais elle n'est pas la seule : l'Inde a augmenté sa flotte de 40 %, Singapour de 30 %, la Malaisie de 45 %, l'Indonésie de 46 %, sans parler de l'Australie. Plus près de nous, la taille de la marine algérienne a augmenté de 120 %, celle de la marine égyptienne de 170 %.

Quant à la Turquie, elle est en train d'acquérir son deuxième porte-aéronefs de type portedrones et va bientôt avoir 14 sous-marins.» (Amiral Pierre Vandier, CEMM). La filière industrielle maritime souffre, en outre, de l'abandon du projet d'exportation de sousmarins à l'Australie, qui engendre une baisse d'activité, notamment en matière d'ingénierie, donc un risque de perte de compétences. La montée en puissance de programmes tels que PANG (porte-avions de nouvelle génération) et SNLE 3G (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins), à fort effet d'entraînement sur la filière, doit venir atténuer ce risque.

✓ La bonne réalisation du programme de frégate et d'intervention (FDI) est nécessaire au renouveau des capacités de combat naval de haute intensité.

La vente de trois frégates de défense et d'intervention (FDI) à la Grèce (+1 option) conduira à décaler des livraisons à la Marine nationale. Les frégates destinées à l'export seront en effet les n° 2, 3, 5 (et 7). L'impact de cet export doit être limité autant que possible pour ne pas déstructurer le processus de montée en puissance de cette nouvelle capacité. Lorsque la commande des FDI n° 2 et 3 était intervenue, de façon anticipée, il était question d'accélérer ce programme pour répondre à l'accroissement de la menace en mer, non de rendre notre offre plus attractive à l'exportation.

Une nouvelle doctrine de l'exportation « en cycle court » semble émerger, avec l'idée que prélever sur nos propres forces, ou sur nos commandes, nous donne un avantage à l'export sur nos concurrents, en améliorant notre crédibilité et en réduisant les délais de livraison. Il convient de mieux anticiper pour ne pas pénaliser nos propres forces.

La LPM prévoit un format à 5 FDI pour 15 frégates de premier rang en 2030. Outre que ce format doit être tenu, il mériterait en soi analyse, compte tenu de l'évolution du contexte stratégique.

- ✓ L'actualisation de la LPM a décalé des jalons du **programme SLAMF** (système de lutte anti-mines futur) : or cette capacité est aujourd'hui portée par des chasseurs de mines qui atteindront bientôt 40 ans d'âge.
- ✓ Par ailleurs, le programme d'hélicoptère interarmées léger (HIL), version militaire du H160, revêt également une importance capitale pour la marine. Son lancement est prévu en 2021 pour de premières livraisons en 2027.
- ✓ La situation des **patrouilleurs en métropole** restera critique au cours des prochaines années, la flotte de patrouilleurs de haute mer (avisos) étant vieillissante. Un lancement rapide du programme de 10 patrouilleurs océaniques est nécessaire.
- ✓ La cohérence d'ensemble nécessite, ici aussi, le maintien des financements pour les autres opérations d'armement (AOA) afin de soutenir le renouvellement d'équipements de moindres dimensions mais également cruciaux (remorqueurs, pousseurs, vedettes...).

S'agissant des programmes en coopération :

- ✓ Le programme d'avion de patrouille maritime franco-allemand MAWS est remis en cause par l'achat, par les Allemands de cinq avions P-8A Poseidon de Boeing qui seront encore en service en 2035. Cette décision, qui désynchronise les calendriers de renouvellement des deux pays, pourrait contraindre la France à lancer seule le programme. Il faut agir vite car l'Atlantique 2 doit impérativement être remplacé d'ici 2035, ce qui implique un lancement en réalisation au plus tard en 2026.
- ✓ Le **programme EPC** (*European patrol corvette*) est susceptible de répondre au besoin de renforcement du format de la Marine nationale en Océan indien et dans le

Pacifique. Ce format est aujourd'hui organisé autour des frégates de surveillance, mises en service dans les années 1990, qui sont faiblement équipées d'un point de vue militaire et donc inadaptées à l'évolution de la conflictualité dans ces zones.

POUR EN SAVOIR +

- Actualisation de la loi de programmation militaire 2019-2025, Rapport d'information de MM. Christian CAMBON, Jean-Marc TODESCHINI, Pascal ALLIZARD, Mme Marie-Arlette CARLOTTI, M. Olivier CIGOLOTTI, Mmes Hélène CONWAY-MOURET, Michelle GRÉAUME, MM. Joël GUERRIAU, Cédric PERRIN, Yannick VAUGRENARD et Alain CAZABONNE, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, n° 697 (2020-2021) - 16 juin 2021
- Auditions de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées
- Mission défense, Note d'analyse de l'exécution budgétaire 2020, Cour des comptes



Christian Cambon

Président de la commission
Sénateur du Val-de-Marne (LR)

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

http://www.senat.fr/commission/etr/index.html



Cédric Perrin
Rapporteur
Sénateur du
Territoire de Belfort
(LR)



Hélène Conway-Mouret

Rapporteure

Sénatrice
représentant les
Français établis
hors de France
(SER) Consulter le rapport :

http://www.senat.fr/notice-rapport/2021/r21-215-notice.html